

BERETTA, Cézane, *La coopération culturelle du canton du Jura (1979-2006) : d'actions volontaristes individuelles à une véritable politique culturelle d'ouverture*, Mémoire de Master, Université de Fribourg, Fribourg, 2022, 97p.

Lors de la mise sur pied de la République et Canton du Jura, ses autorités provisoires le dotent d'institutions avant-gardistes selon des principes de solidarité et d'ouverture au monde inscrits dans la constitution jurassienne. Nait ainsi une institution nommée « le Service de la Coopération », responsable des relations extérieures du canton et n'ayant aucun équivalent en Suisse. Ce Service, qui était dirigé par les grands noms du séparatisme jurassien et qui pouvait se vanter d'une certaine image de prestige, n'avait pas fait l'objet de recherche de grande ampleur.

Ce travail de master a pour objectif de combler une partie de ce manque en étudiant la pratique de la coopération culturelle. La première question à laquelle ce travail prétend répondre consiste à comprendre pourquoi il était si important pour les leaders du mouvement séparatiste de créer une institution cantonale de coopération et comment cette dernière a pu se mettre en place ? Ensuite, il s'agira de voir comment les liens avec l'extérieur sont passés d'une affinité entre mouvements séparatistes à une coopération culturelle prenant forme dans un cadre institutionnel ? Ce processus suppose un intérêt de la part du Gouvernement jurassien à développer sa coopération culturelle. Mais quelles stratégies et opportunités politiques se cachent derrière ? Et quelles méthodes ont été utilisées pour développer les collaborations ? Sachant que la pratique de coopération culturelle diminue dans les années 1990, puis retrouve un nouveau souffle en 2000, quelles ont été les causes de ces changements ? Et quelle nouvelle orientation est donnée par le Gouvernement à la politique de coopération culturelle dans ces nouveaux contextes ?

Pour y répondre, ce travail est divisé en deux parties. La première se consacrera à étudier le Service de la Coopération. D'une part, elle présentera les circonstances qui amènent les entités dirigeantes successives à promouvoir l'institutionnalisation de ces relations culturelles en créant le Service. Pour ce faire, il faudra se pencher sur les arguments issus du discours des différents membres participant à la construction cantonale. D'autre part, cette partie analysera le fonctionnement administratif du Service en présentant sa structure, ses acteurs, ses moyens et ses limitations pour montrer à quel point ses responsables ont une grande marge de manœuvre dans l'établissement des activités de coopération. Dans cette optique, trois événements illustreront cette autonomie : la retraite du délégué à la Coopération, le soutien silencieux du Parlement et la création du fonds de coopération.

Une fois que le cadre institutionnel dans lequel la coopération culturelle prend forme sera présenté, le deuxième chapitre se penchera sur la pratique de la coopération culturelle. En reprenant le concept de dispositif, nous verrons qui se cache derrière la « machine coopération culturelle ». Au travers de trois relations bilatérales (avec Bruxelles, avec le Québec, avec les Seychelles), cette partie démontrera

comment le développement de la coopération culturelle est fondée sur une action volontariste de son responsable. Puis, elle étudiera comment cette effervescence va disparaître à l'orée des années 1990, principalement à cause de nouveaux intérêts et de restructurations internes au Service de la Coopération, mais également avec l'arrivée d'un nouveau contexte politique entre le Jura et Berne. Enfin, le dernier chapitre permettra de voir les éléments qui favorisent la mise sur pied d'une nouvelle politique de coopération culturelle au début des années 2000, dont les enjeux sont axés davantage sur la promotion artistique plutôt que sur une ambition politique.